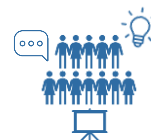


OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

MEMBRE
10 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 18 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Frédéric MARTIN, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ **Total de présences** : 26 personnes



Lieu de réunion

- › Ancienne école de Membre

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



*« Une **ODR** (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

*Le **PCDR** (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».*

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

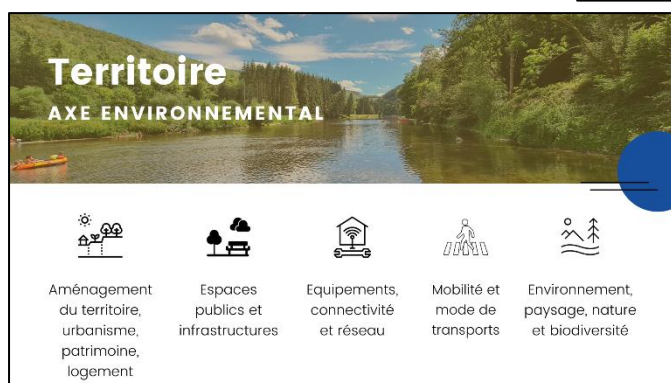
https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Membre, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité			
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de lieux de rencontre pour la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison de village polyvalente, qui pourra se situer dans l'ancienne école de Membre. Cette maison de village pourrait aussi être dotée de vitrine de promotion des artistes locaux et utilisation de l'espace pour des stage artistiques/artisanaux. • Projet de mise en valeur de l'école comme à Treignes (école d'autrefois).
Population (aînés, jeunes, petite enfance)			<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'habitat intergénérationnel pour lutter contre l'isolement des aînés, notamment.
Enseignement			
Information et communication			
Santé et services d'urgence			<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison médicale car les habitants doivent aller se faire soigner en dehors de la commune.
Sport et culture			<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plaine de jeux le long de la Semois, et pourquoi pas un skate-park.
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du RAVeL • Mobilité douce 		<ul style="list-style-type: none"> • Bornes électriques pour recharge de véhicules électriques • TEC : augmenter les dessertes le weekend et la mobilité à destination des touristes.

Environnement, paysage, nature et biodiversité			<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir, suppression de certains arbres pour rouvrir des points de vue). • Verdunisation du cimetière. • Création d'un jardin communautaire. • Classement du noyer de la ferme Godart. • Quid des eaux usées sur le village ? Sont-elles toutes reprises dans la station d'épuration ?
Patrimoine			<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du patrimoine (notamment la grande croix du cimetière). • Entretien des hangars à tabac
Aménagement du territoire et urbanisme			<ul style="list-style-type: none"> • Donne la priorité aux jeunes de la commune pour ce qui concerne l'achat des terrains. • Réduire et gérer le site dit du camping sauvage. • Enterrement des câbles électriques.
Espaces publics			<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'éclairage de la place, notamment avec des luminaires émettant un lumière plus « chaude ». • Mettre en place un parcours VITA. • Améliorer l'éclairage pour la chaussée romaine avec une lumière plus chaude et de remettre le pavage pour retrouver l'aspect originelle de la chaussée romaine.
Propreté publique			<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets, qui ne sont pas pris par le ramassage (les rassembler, mettre des espaces de stockage, ...) • Sensibilisation des dépôts et de la propreté aux habitants des habitats de certains particuliers.
Téléphonie, connectivité et réseau			<ul style="list-style-type: none"> •
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme			<ul style="list-style-type: none"> • Recréer un musée du tabac à la Glycine à Vresse.

			<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'encadrement des différents publics touristiques (scouts) • Création d'une station thermale, d'un espace commun de bien-être pour les habitants et pour les touristes. • Pose de signalétique pour indiquer les villages sur les chemins de promenades forestiers.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une épicerie locale aux horaires élargis qui rend des services à la population. 		
Emploi et formation			<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de formation en vue des différents emplois pour la prison de Sugny.
Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les bords de Semois pour la culture maraichère. • Pâturage par du bétail des zones en friche. Des bergers qui font paître les bêtes pour nettoyer les berges, les talus.
Sylviculture			
Economie locale			<ul style="list-style-type: none"> • Réinstauration du marché dominical à Membre. • Promotion des producteurs locaux à travers des paniers locaux.

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal : <http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés : <https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW : <https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (18)

M.	VERCRUYSSSE	Eddy	Membre
M.	LAMBERT	Henri	Membre
Mme	SAECREN	Marie-Rose	Membre
Mme	LIEGEOIS	Michèle	Membre
Mme	SRULLI	Ju	Membre
Mme	ARNOULD	Léonce	Membre
Mme	GILLARD	Francine	Membre
M.	HAMELS	Yannick	Membre
Mme	DION	Mathilde	Nafrature
Mme	DUTERME	Fabienne	Nafrature
Mme	TELLIER	Sylvie	Laforêt
Mme	LIEGEOIS	Christiane	Membre
M.	MONNIER	Etienne	Membre
Mme	DE BRUYCKER	Pascale	Membre
M.	HEILWIG	Dirk	Membre
M.	RAES	Christian	Membre
M.	MAQUET	Olivier	Membre
Mme	MAQUET	Marilou	Membre